LASERS
MIRA 900 et REGA 9000

<u>Identification des risques</u> :

- Laser de classe 4 (Impusionnel femtoseconde) :
  - Exposition dangereuse de l'œil ou de la peau au rayonnement direct ou diffus
  - Peut causer des incendies
  - Rayonnement laser faiblement visible (λ = 800 nm)

  Note : Malgré que le faisceau soit peu visible, sa puissance peut être élevée.

<u>Bonnes Pratiques de Laboratoire</u> :

- Allumer le voyant lumineux lors de la mise en marche du laser
- Ne jamais ouvrir le capot du laser sans l'autorisation d'une personne compétente
- Eliminer toute source éventuelle de réflexion parasite (montres, pinces…)
- Ne jamais démarrer le laser si l'ensemble (appareil laser, optiques, cible…) n'est pas fixé
- Les locaux doivent être suffisamment éclairés pour diminuer le diamètre de la pupille
- Bien repérer le trajet du faisceau et le bloquer en fin de parcours
- Travailler à puissance réduite pour tout réglage du faisceau ou pré régler le banc optique avec un laser de classe 1.

<u>Bonnes pratiques de l'Opérateur</u> :

- Utiliser les lunettes de protection :

  DL5-IL6 entre 700 nm et 1400 nm, situées dans la boîte de rangement MIRA -REGA ou diodes laser ou lasers autoscan du sas (couleur du verre : Bleue)
- Ne jamais regarder volontairement le faisceau laser direct ou une de ses réflexions, même avec un protecteur oculaire
- Remettre après utilisation les lunettes de protection laser dans les boîtes de rangement dans le sas.

<u>Premiers secours</u> :

- ÉVALUER LA SITUATION
- NE VOUS EXPOSEZ PAS AU FAISCEAU
  - Couper le contact du laser (ou appuyer sur le bouton d'arrêt d'urgence situé sur le panneau électrique près de la porte)
  - Dégager la victime en éloignant celle-ci de la zone laser
- APPELER les secours (015, 018)
- CONTACTER Eric Fertein (82 52), l'ACMO (76 15), le secrétariat du LPCA (82 38), le directeur du LPCA (82 73) ou les sauveteurs secouristes du travail de la MREI2
- Toutes les blessures à l'œil causées par un laser sont graves et il y a obligation d'un suivi médical.